

Le ministère des Armées a commandé les six patrouilleurs outre-Mer promis à la Marine nationale



En août 2018, et conformément à la Loi de programmation militaire [LPM] 2019-25, qui venait alors d'être promulguée, la Direction générale de l'armement [DGA] avait lancé [un appel d'offres](#) en vue de l'acquisition de six patrouilleurs hauturiers destinés à la Marine nationale pour ses missions outre-Mer.

Un peu plus d'un an après, et contrairement à l'usage qui veut que ce soit la DGA qui annonce l'attribution des contrats d'armement, le président Macron a saisi l'occasion des Assises de l'économie de la mer, organisées le 3 décembre à Montpellier, pour indiquer que le ministère des Armées venait de commander les six patrouilleurs en question.

Auparavant, M. Macron a d'abord assuré que, l'océan étant un « bien commun de l'humanité », il « veillerait à ce que la France soit à l'avant-garde pour la protection des océans. » Et d'insister : « Il faut reconnaître la part maritime de notre destin. La France tout au long de son histoire a alternativement embrassé sa réalité maritime ou lui a tourné le dos. À chaque fois qu'elle lui a tourné le dos elle s'est trompée. »

D'où sa décision de « renouveler les capacités navales de nos armées » pour « combler les trous capacitaires inacceptables ».

« J'ai décidé de moderniser et de renouveler les capacités navales de nos armées. Comment se faire respecter si nous ne sommes pas présents sur nos propres mers? Je suis heureux de vous

annoncer que la commande de 6 nouveaux patrouilleurs outre-mer [POM] a été passée par la ministre des armées la semaine dernière », a en effet annoncé le chef de l'État

« Nous nous dotons [avec ces six patrouilleurs] d'une capacité inégalée et jamais acquise jusqu'alors sur le plan maritime pour protéger nos espaces et d'assumer ce rôle de puissance maritime d'équilibre », a ensuite fait valoir le président Macron. « Nous sommes en train de construire une capacité maritime européenne » et « j'assume que la France en ait pris le leadership », a-t-il aussi affirmé.

Les trous capacitaires « inacceptables » évoqués par M. Macron ont été causés par le retard du programme BATSIMAR [Bâtiment de surveillance et d'intervention maritime], lequel a constamment fait les frais des contraintes budgétaires depuis une dizaine d'années, alors qu'il devait permettre le remplacement des patrouilleurs P400 et des avisos de type A69 [ou patrouilleur de haute-mer, ndlr] à bout de souffle.

Les « ruptures temporaires de capacité » de la Marine nationale en outre-Mer, dues au retrait progressif des P400, ont été en partie amoindries avec la livraison de trois patrouilleurs Antilles-Guyane, construits par le chantier naval Socarenam. Et c'est d'ailleurs, [selon l'hebdomadaire Le Marin](#), ce dernier qui a obtenu la commande des six patrouilleurs outre-Mer annoncée par le chef de l'État.

« Dans un contexte de menaces croissantes sur les ressources halieutiques, sur la biodiversité et sur les règles internationales du droit de la mer, la France entend exercer pleinement, en métropole comme outre-mer, sa souveraineté et ses responsabilités », a ainsi assuré le ministère des Armées, via un communiqué.

Aucune précision sur les caractéristiques de ces futurs patrouilleurs n'a été donnée. Si on se réfère à l'appel d'offres de la DGA, alors ces navires seront chacun armés par un équipage de 35 marins. D'une longueur de 70 mètres pour un tirant d'eau inférieur ou égal à 3,8 mètres, ils seront adaptés aux conditions climatiques propres aux territoires d'outre-Mer [forte chaleur et hygrométrie élevée, notamment].

En outre, ils devront présenter de « bonnes capacités de manoeuvrabilité et de tenue à la mer » et permettre la mise en oeuvre des plongeurs, deux embarcations rapides d'intervention et un drone aérien à voilure tournante d'environ 700 kg. Enfin, les POM seront équipés « d'une capacité de manutention autonome pour le levage de matériels et pourra transporter des armes et des munition », disposeront « d'un système de visualisation de situation tactique » et intégreront « des moyens de communication civils et militaires [notamment moyens HF et satellitaire]. »

Quant à l'armement, l'appel d'offres n'avait donné aucune précision à ce sujet. « Le premier système de combat d'un patrouilleur, c'est son pavillon français. Celui-ci montre l'exercice par la France de sa souveraineté dans ces zones, mais rappelle aussi la présence derrière le patrouilleur de toute une flotte [...] qui exerce avec lui cette souveraineté », avait estimé l'amiral Christophe Prazuck, le chef d'état-major de la Marine nationale, lors d'une audition parlementaire.

Ces six patrouilleurs outre-Mer seront livrés entre 2022 et 2025. « Ainsi, entre 2017 et 2025, tous les patrouilleurs stationnés outre-mer auront été renouvelés », souligne le ministère des Armées.

Le programme BATSIMAR ayant été scindé en deux, il reste maintenant à préparer le remplacement des patrouilleurs de haute-mer [PHM – ex-aviso A69, ndlr], lesquels donnent « d'inquiétants signes de vieillissement, ce qui laisse entrevoir une réduction temporaire de capacité plus grave que prévu », selon le député Jean-Jacques Marilossian, rapporteur pour avis sur les crédits de la Marine nationale.

La LPM 2019-25 prévoit la commande de 10 patrouilleurs océaniques, dont deux devront avoir été livrés avant 2025. L'une des solutions envisagées pour éviter une rupture capacitaire d'ici 2030 consisterait, d'après le député, « à réutiliser les frégates légères furtives non renouvelées, moyennant quelques travaux pour maintenir celles de leurs capacités qui n'arrivent pas à terme. »

Source : OPEX 360.com

